



Projet Urbain BELLEFONTAINE
Modification des accès à la station de métro Bellefontaine
Convention n° 2022-1019 de maitrise d'ouvrage déléguée et de
financement entre
Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités
AVENANT n° 1

Entre les soussignés :

Entre

ENTRE

Toulouse Métropole, dont le siège est situé 6 rue René Leduc – BP 35821 TOULOUSE CEDEX 5 représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, son Président, dûment habilité par délibération du bureau en date du 27/01/2022

Ci-après désigné par les termes « Toulouse Métropole »,

D'une part,

ET

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, dont le siège est situé 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 07/02/2024

Ci-après désigné par le terme « Tisséo Collectivités »

D'autre part,

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20240209-20240207-5-10D-DE Date de télétransmission : 09/02/2024 Date de réception préfecture : 09/02/2024



Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain engagé par Toulouse Métropole sur le quartier BELLEFONTAINE, Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole ont signé le 24 mai 2022 une convention définissant notamment les modalités de prise en charge par Toulouse Métropole des montants correspondant à la réalisation du programme de travaux réalisés par Tisséo Collectivités sur la station de métro Bellefontaine; ces travaux étant directement induit par le projet d'aménagement des espaces publics initié par Toulouse Métropole

Le montant de référence -correspondant aux coûts des études et travaux réalisés par Tisséo Collectivités et pris en charge par Toulouse Métropole - a été fixé dans la convention à 210 000 € (base étude de faisabilité).

Suite à la réalisation des études de définition, à la dévolution des travaux et à l'organisation du chantier, le cout définitif de l'opération peut désormais être stabilisé ;

La convention prévoit en son article 4 que toute évolution du montant doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est de modifier le montant des études et des travaux.

Le montant correspondant aux coûts des études et travaux réalisés par Tisséo Collectivités est arrêté a **359 097.00 € HT.**

Le détail de ces prestations figure en annexe du présent avenant (Annexe1).

L'évolution des montants pris en compte se justifie ainsi :

➤ ***Prestations intellectuelles :***

- Augmentation de la prestation de Maîtrise d'œuvre : Niveau de complexité de l'opération.
- Etudes de définitions supplémentaires pour la gestion de phases provisoires
- Prestations de bureau de contrôle technique, de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé et de diagnostic amiante station et passerelle.
- Mission d'OPC complexe pour gérer la concomitance des travaux avec les interventions de Toulouse Métropole sur le secteur (Démolition de la passerelle du métro)

➤ ***Travaux :***

- Compte tenu des modifications importantes de la station de métro, il s'est avéré nécessaire de faire procéder a une reprogrammation complète des automatismes et dispositifs de sécurité (escaliers mécaniques -ascenseur - contrôles) notamment
- Augmentation conjoncturelle des coûts de main d'œuvre et de matériaux - interventions des entreprises en horaire de nuit

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-10D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024



Chiffrage de l'évolution des couts :

Travaux : 288 440 €

- Prestations Siemens Supervision Poste Central de Contrôle métro (liées aux modifications Escaliers mécaniques/Ascenseurs/Création d'un nouvel accès à la station : + 68 475 € - Non prévue à l'origine
- Cout de prestations : 219 965 € (+ 33 965 € : augmentation de couts de main d'œuvre et matériaux – Travaux de nuit)

Prestations intellectuelles :70 657 €

Maîtrise d'œuvre et conduite d'opération :

- Mission de base : 42 000 € (+ 18 000 € : Niveau de complexité)
- Etudes de définition complémentaire :7 555 € (+ 7 555€ :13 jours d'étude)
- Conduite d'opération (Contrôle technique – SPS - OPC) :21 102 € (+ 21 102 € : mission de coordination complexe -Interface avec les intervenants connexes TM)

ARTICLE 2 : CONCLUSION

Le montant des prestations prises en charge par Toulouse Métropole et correspondant à la réalisation du programme de travaux réalisé par Tisséo Collectivités sur la station de métro Bellefontaine est porté à 359 097,00 € HT.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGÉES.

Fait à Toulouse, le
En trois exemplaires originaux.

Pour Tisséo-Collectivités,

Pour Toulouse Métropole

Jean-Michel LATTES
Président

Jean-Luc MOUDENC
Président

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-10D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024